

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Aujourd'hui dix-huit Décembre deux mil neuf, à vingt heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M. SUPPLISSON, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. MALET, Mme DURY, M. MENARD, M. DUVAL, Mme PARE, M. VAILLANT, Mme SCHWARTZ, M. COQUELIN, Mme BABIN, Mme TICOT, M. DEPERRIAUX, Mme PERRIN, Mme RIBEIRO, Mme RENSON, M. GUILLOTEAU, M. GUILLAUME, M. MIMOUN, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT.

Ont donné délégation de vote :

- Mme GUITARD à M. DOOR
- M. DANIEL à M. DUVAL
- Mme DUBOIS à Mme BUTOR
- Mme DECHAMBRE à Mme RIBEIRO
- M. BURGUNDER à M. MIMOUN

Absent :

- M. PRAUD

-=-

Mme PARE remplit les fonctions de secrétaire.

-=-

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2009

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 12 Novembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

BUDGET DE LA VILLE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2009 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de 4 831,56 € pour la section d'Investissement.

Adopté à l'UNANIMITE.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2010 à partir du rapport introductif présenté par l'Elue aux Finances.

.../...

AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR LE DEBUT DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Sous-Chapitre	Article	Libellé	Montant
902	213	23138	Trx reconstruction école Jean Moulin	400 000 €
903	332	23130	Trx Salle des Fêtes	130 000 €
908	8221	23151	Trx de voirie	200 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2010 lors de son adoption.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXERCICE 2010 : VERSEMENT D'ACOMPTE

Afin de permettre le bon fonctionnement du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.), du Centre des Quatre Saisons, de l'USMM, de l'USM MONTARGIS FOOTBALL, ainsi que de MUSIK'AIR, et notamment leur éviter des difficultés de trésorerie, le Conseil Municipal vote, au titre des subventions de l'Exercice 2010, les acomptes suivants :

⇒ CHAPITRE 923-331-6574- MUSIK'AIR	20 000 €
⇒ CHAPITRE 924-402-6574 - USMM	47 500 €
⇒ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS FOOTBALL	15 000 €
⇒ CHAPITRE 925-5201-65736 - C.C.A.S.....	437 000 €
⇒ CHAPITRE 925-5201-6574 - LES AMIS DES QUATRES SAISONS	20 600 €

Adopté à l'UNANIMITE.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. 2010

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution de subvention, au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010, pour les travaux ci-après :

◆ Construction de l'école Jean Moulin

<u>Montant prévisionnel des travaux</u> :	5 693 149 € H.T.
Montant réalisé 1 ^{ère} tranche	1 656 700 € H.T.
Montant 2 ^{ème} tranche	4 036 448 € H.T.
Montant plafonné 1 600 € par m ² x 2 465 m ² (SHON)	3 944 000 € H.T.
DGE globale (30 %)	1 183 200 € H.T.
DGE 1 ^{ère} tranche réalisée	298 053 € H.T.
DGE 2^{ème} tranche sollicitée	885 147 € H.T.

Adopté à l'UNANIMITE.

**RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte des rapports du délégataire de service public pour l'eau et l'assainissement établis au titre de l'exercice écoulé.

REVISION DES TARIFS EN MATIERE DE DROITS D'URBANISME

Le Conseil Municipal adopte le tarif ci-dessous défini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Désignation	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Installation sur espace public piéton = * échafaudage au sol, * surplomb par un échafaudage volant, * échelle, * mobilier de chantier (palissade, barrières, cabane...), * nacelle. (Présence de l'installation dans une période du lundi au samedi, de 8h00 à 20h00)	Forfait chantier de 27,00 €	30,00 € par semaine pour tout prestataire (toute semaine entamée est due)

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

VENTE DE LA PARCELLE AS 629P RUELLE DU CHATEAU BLANC A MONTARGIS

Considérant que ce terrain, -qui constitue un délaissé des travaux d'aménagement de la rue Szigeti, à l'extrémité Ouest de la ruelle du Château Blanc-, est utilisé par une habitante de la ruelle du Château Blanc qui l'a aménagé en potager,

Considérant la demande d'acquisition de cette habitante, lui permettant ainsi d'entretenir décemment la parcelle,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente de 117 m² issus de la parcelle AS 629 situés ruelle du Château Blanc, appartenant au domaine privé de la commune, pour le montant de 2 000 euros nets ville; auxquels s'ajoute le remboursement des frais de géomètre évalués à 500 euros TTC maximum aux termes de son devis.

Adopté à l'UNANIMITE.

PREEMPTION DE LA PARCELLE AH 419 10 RUE PAUL DOUMER A MONTARGIS

Vu les délibérations du 29 mai 2009 (n°09-45) et du 18 décembre 2009 (n° 09-129), relatives au projet de restructuration de la maison de retraite "Notre Foyer" en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) par la société HAMOVAL,

Considérant que ce projet nécessite le réaménagement de la place des Bénédictines et de ses abords (rue des Murs, Henriet Rouard, intersection Doumer / Flandres-Dunkerque, rue Emile Decourt),

Le Conseil Municipal autorise le Maire à préempter la parcelle AH 419 (36 m²) au prix d'un euro symbolique mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 24 Novembre dernier, et à signer l'acte d'acquisition en découlant.

Adopté à l'UNANIMITE.

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES BENEDICTINES ET DE SES ABORDS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AME POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la maison de retraite « notre foyer » par la société HAMOVAL, et de réaménagement de la place des bénédictines et de ses abords, le Conseil Municipal approuve la convention de mandat à passer avec l'AME confiant à la Ville le soin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie sur les voies communautaires concernées par ce projet (rue Emile Decourt, carrefour des Bénédictines, carrefour Flandres-Dunkerque).

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

REVALORISATION DU DROIT DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT EXCEPTIONNEL

Le Conseil Municipal fixe l'utilisation exceptionnelle de places de stationnement et de voirie à 10,00 € par jour et par emplacement, à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

POURSUITE DE L'ACTION « BOURSE POUR PERMIS DE CONDUIRE » POUR 10 JEUNES MONTARGOIS

Vu la délibération du 2 septembre 2008 approuvant la mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois, et considérant un premier bilan positif, le Conseil Municipal décide la poursuite de cette mesure dans la limite de dix contrats simultanés suivant le règlement adopté dans la délibération du 2 septembre 2008 et autorise le maire à signer la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse

Adopté à l'UNANIMITE.

PROJET DE RESTAURATION ET DE VALORISATION D'ESPACES NATURELS A MONTARGIS

Vu la délibération du 23 mai 2008 approuvant l'élaboration d'un programme d'actions Agenda 21 et considérant la nécessité de préserver la biodiversité sur le territoire de la Ville de Montargis,

Le Conseil Municipal approuve le projet de restauration et de valorisation des espaces naturels constitués des parcelles communales AK 236, AK 239, AK 339 et AK 340 (pour une surface totale de 9127 m²) localisées entre le lac des Closiers et le canal de Briare (lieu-dit « Le Prieuré »), comme zones humides et l'extension éventuelle de ce territoire selon les possibilités d'acquisition, et sollicite auprès du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional du Centre, une aide financière à hauteur de 80 % des dépenses.

Adopté à l'UNANIMITE.

REVALORISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A VOCATION COMMERCIALE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des Droits de Place et de voirie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

DESIGNATION	UNITE IMPOSEE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<u>MARCHES</u>			
Commerçant non sédentaire,	Pour 2m de profondeur le ml par jour	1,30 €	1,40 €
Forfait électricité pour commerce possédant une balance et un éclairage	Forfait par jour	1,30 €	1,40 €
Electricité commerce possédant un camion magasin ou un véhicule réfrigéré	Le ml par jour	0,30 €	0,30 €
<u>COMMERCE SEDENTAIRE</u>	pour l'année		
Terrasse couverte	le m2	20,90 €	21,15 €
Terrasse non couverte	le m2	12,50 €	12,65 €
Terrasse non couverte samedi	le m2	5,30 €	5,37 €
Etalage sur trottoir	le ml	12,50 €	12,65 €
panneau publicitaire posé sur le sol	par panneau	24,03 €	24,32 €
<u>FETES FORAINES</u>	Par week-end le m2	1,50 €	1,52 €
<u>Emplacement réservé aux</u>			
Marchands, démonstrateurs, bancs volants autorisés à se placer sur les trottoirs hors marchés hebdomadaires	le ml	4,65 €	4,71 €
<u>SPECTACLES</u>			
Cirques	Forfait	641,70 €	650,00 €
Fêtes diverses, saltimbanques, spectacles de curiosités,	le m2 par jour	0,60 €	0,62 €

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

.../...

REVALORISATION DES TARIFS DES FOIRES GASTRONOMIQUE DE PRINTEMPS ET MADELEINE

Le Conseil municipal fixe les tarifs des foires expositions à compter du 1^{er} Janvier 2010 comme suit :

	Unité	Tarif 2008/2009	Tarif 2010
<u>Droit d'inscription obligatoire</u> :	Forfait	180,00 €	190,00 €
<u>Emplacement « aire Libre « Extérieur » :</u>			
Surface (profondeur mini 3 m)	le m ²	6,00 €	6,20 €
Angle (suivant possibilité)	l'unité	90,00 €	90,00 €
Véhicule d'exposition (prof 3 ml)	le m ²	8,00 €	8,00 €
<u>Stand extérieur couvert sur plancher, toiles blanches :</u>			
En 3mx 3m de profondeur (HL 2,50m H faitage 3,50m)	l'unité	290,00 €	300,00 €
En 6m x 3m de profondeur (HL 2,50m H faitage 3,50m)	l'unité	550,00 €	570,00 €
En 5m x 5m de profondeur (HL 2,50m H faitage 5,55m)	l'unité	750,00 €	775,00 €
Angle (suivant possibilité)	l'unité	90,00 €	90,00 €
<u>Chapiteau (produits du Terroir) : Foire de Printemps uniquement</u>			
Emplacement sur 3 m de profondeur	le ml	100,00 €	110,00 €
Angle (suivant possibilité)	l'unité	100,00 €	110,00 €
<u>Stands autres structures</u> : devis sur demandes			
La ville appliquera une plus value sur les propositions de la société prestataire.			
<u>Branchement électrique</u> :			
Forfait obligatoire pour raccordement au réseau	Forfait	35,00 €	36,00 €
Forfait consommation pour l'Alimentaire (au ml de stand)	220 v	9,00 €	9,00 €
Forfait consommation (au ml de stand)	220V	9,00 €	9,00 €
Forfait consommation autres exposants (au ml de stand)	380V	15,00 €	15,00 €
	220 V	7,00 €	7,00 €
<u>Branchement eau (suivant possibilité)</u>	Forfait	35,00 €	36,00 €
<u>Parking réservé aux commerces alimentaires</u>	Forfait	35,00 €	36,00 €
dans la limite des places disponibles pour la durée de la foire			

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

FIXATION DES TARIFS DES JOURNEES DE L'HABITAT 2010

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la 2^{ème} édition des journées de l'Habitat du Montargois, du 23 au 25 Avril 2010 dans le parc d'exposition du Pâtis, comme suit :

	Prix unitaire HT
Droit d'inscription Pour tout stand, comprenant l'établissement du dossier, l'inscription au catalogue ● Forfait obligatoire	100 €
Stand 1 module . Module de 15 m ² (3 X 5 m), équipé de cloisons en mélaminé, sol plancher + moquette et rampe de 3 spots	595 €
Stand 2 modules . Module de 30 m ² (6 X 5 m), équipé de cloisons en mélaminé, sol plancher + moquette et rampe de 6 spots	1 190 €
Mobilier d'expositions et salons	Selon catalogue

Adopté à l'UNANIMITE.

REVALORISATION DU DROIT DE PLACE TAXI

Le Conseil Municipal fixe le Droit de Place des taxis de Montargis à 42 € par an, à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

TARIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES SENIORS 2010

la Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis. Ainsi, Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du programme d'activités « au choix » définies pour l'année 2010 comme suit :

- ⇒ 32 € pour l'Opérette
- ⇒ 45 € pour les autres activités
- ⇒ 50 € pour les invités seniors d'autres communes au repas de Noël

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

REVALORISATION DU TARIF DES REPAS A DOMICILE

Le Conseil Municipal décide de revaloriser d'environ 1,3 % le tarif du repas à domicile, le portant ainsi de 7,65 € à 7,75 €, à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

REVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de restauration scolaire, intégrant le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le mode de calcul du quotient familial, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Pour les enfants des Ecoles élémentaires :

Tranches	Quotient	Tarif 2009	Tarif 2010
Tranche A	0 à 133.28	1,10	1,00
Tranche B	133.29 à 262.04	1,81	1,51
Tranche C	262.05 à 365.46	2,25	2,25
Tranche D	365.47 à 523.29	2,88	2,90
Tranche E	523.30 à 665.45	3,35	3,38
Tranche F	665.46 à 1032.15	3,60	3,65
Tranche G	Supérieur à 1032.15	3,80	3,85
Hors commune		3,80	3,85

Catégories autres :

	Tarif 2009	Tarif 2010
Encadrement pour Cas Particulier (ex : PAI)	1,80	1,83
Stagiaires	4,40	4,48
AFPA	5,40	5,51
Employés municipaux	5,25	5,36
Enseignants	5,65	5,76
Personnes extérieures	7,35	7,50

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Considérant que ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2006, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} Janvier 2010 comme suit :

Pour la **SALLE DES FETES DE MONTARGIS** :

	PLEIN TARIF	ASSOCIATIONS MONTARGOISES	
		Samedi Dimanche et jours fériés	Jours semaine
Salle de spectacle + hall d'accueil	1 100,00 €	550,00 €	495,00 €
Hall		55,00 €	
Foyer		55,00 €	
Bar		55,00 €	
Vestiaires		55,00 €	
Balcons		55,00 €	
Offices		55,00 €	
Permanence technique - Remise en ordre : (par heure et par agent)		16,50 €	
Assistance technique : (par heure et par agent)		22,00 €	
Caution		1 100,00 €	
Caution avec utilisation des offices		1 650,00 €	

Pour les autres salles communales :

Salles communales	TARIFS ETE			TARIF HIVER		
	Montargis	AME	Hors Agglo	Montargis	AME	Hors Agglo
<u>Salle de la Sirène :</u>						
* La journée	102 €	111 €	121 €	137 €	151 €	164 €
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/22h)	73 €	83 €	89 €	99 €	108 €	118 €
* L'heure	33 €	36 €	39 €	48 €	52 €	57 €
	CAUTION 165 €					
<u>Salle Pasteur :</u>						
* La journée	102 €	111 €	121 €	137 €	151 €	164 €
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/22h)	73 €	83 €	89 €	99 €	108 €	118 €
* L'heure	33 €	36 €	39 €	48 €	52 €	57 €
	CAUTION 165 €					

Salle Nelson Mandela :						
* La journée	56 €	61 €	67 €	73 €	82 €	89 €
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/24h)	30 €	33 €	35 €	38 €	41 €	45 €
CAUTION 84 €						
Salle Gymnase du Château						
* La journée	46 €	50 €	55 €	55 €	59 €	65 €
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/24h)	25 €	28 €	29 €	29 €	31 €	34 €
CAUTION 54 €						
Salle Henriet Rouard :						
* La journée	83 €	90 €	99 €	114 €	126 €	138 €
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/24h)	53 €	58 €	64 €	78 €	87 €	94 €
* L'heure	24 €	27 €	29 €	38 €	29 €	46 €
Salle Carnot						
* La journée	159 €	170 €	180 €	Tarif unique pour cette salle		
* La demi-journée (8h/13h - 13h/18h - 18h/24h)	106 €	117 €	127 €			
* L'heure	53 €	64 €	74 €			
CAUTION 300 € ou 400 € si sono						

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC4V POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Dans le but de visibilité et de clarification, -outre l'évolution de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse en Conservatoire de Musique et de Danse agréé, il convient de renouveler la convention du 02 octobre 1997 amendée sur quelques articles.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de coopération pour le développement de l'enseignement artistique avec la CC4V et autorise M. le Maire à la signer.

Adopté à l'UNANIMITE.

REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs et droits relatifs au cimetière communal, à compter du 1^{er} Janvier 2010, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	Tarifs 2008	Tarifs 2010
CONCESSION		
Concession temporaire (15 ans)	75,60	77,10
Concession trentenaire	141,90	144,75
Concession cinquantenaire	443,95	452,80
CAVEAU PROVISoire		
Droit de dépôt de corps par cercueil et par jour	10,85	11,05
DROIT DE SUPERPOSITION DE CORPS		
Temporaire	26,80	27,35
Trentenaire	51,00	52,00

Cinquantenaire	65,10	66,40
Centenaire	106,60	108,75
Perpétuelle	142,90	145,75
<u>DROIT DE SUPERPOSITION D'URNE</u>		
Temporaire	6,50	6,65
Trentenaire	13,15	13,40
Cinquantenaire	16,30	16,60
Centenaire	26,80	27,35
Perpétuelle	35,70	36,40
<u>ENTRETIEN DES TOMBES (sablage-ratissage)</u>		
Forfait par intervention	16,80	17,15

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant la réussite aux examens professionnels et avancements de grade, le Conseil Municipal procède aux créations de postes nécessaires.

Adopté à l'UNANIMITE.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis